



# RÈGLEMENT – CANDIDATURE À L'ÉLECTION DE LA REINE DES NIEULLES ET DE SES DEMOISELLES

## **Article 1 – Objet**

Le présent règlement encadre l'organisation de l'élection de la Reine des Nieulles et de ses demoiselles de la ville d'Armentières. La Reine des Nieulles et ses demoiselles auront pour mission de représenter la ville lors d'événements officiels, culturels et promotionnels.

## **Article 2 – Conditions de participation à l'élection**

Les candidates prétendant au titre de Reine des Nieulles doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgées de 18 à 25 ans révolus à la date de l'élection (vendredi 4 septembre 2026)
- Résider dans l'une des communes suivantes : Armentières, la Chapelle d'Armentières, Bois-Grenier, Capinghem, Deûlémont, Houplines, Erquinghem-Lys, Frelinghien, Pérenchies, Prêmesques, Warneton ou Nieppe.
- Présenter une image et un comportement compatibles avec les valeurs de la ville

## **Article 3 – Modalités de candidature**

Les participantes doivent déposer leur candidature comprenant :

- Le formulaire de candidature complété (disponible sur le site internet de la Ville)
- Le présent règlement lu et validé

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 mai 2026.

Les deux demoiselles élues en 2025 ne peuvent pas se présenter en 2026. De même, une Reine précédemment élue ne peut plus concourir.

## **Article 4 – Mode d'élection de la Reine et de ses demoiselles**

À l'issue des inscriptions qui sont ouvertes du 2 au 31 mai 2026, les candidates seront contactées par la Direction de la communication pour la réalisation d'un entretien personnalisé (entre le 2 et le 20 juin 2026). Ces échanges permettront aux citoyens de découvrir la personnalité et les motivations de chacune (en vidéo et photos) avant le début de la phase décisive.

La Reine et ses demoiselles sont élues selon les modalités suivantes :

- Les votes sur le site internet de la Ville par le grand public, du 1 juillet au 23 août 2026. Un vote par IP est possible toutes les 24 heures. Cette partie compte pour 1/3 des résultats.
- Le vote des membres du jury, composé de personnalités locales, le jour de l'élection lors de Journée bonheur, le vendredi 4 septembre 2026, aux Prés du Hem. Cette partie compte pour 1/3 des résultats.
- Les votes des seniors présents lors de la Journée bonheur organisée par la Ville et l'association Bel âge le vendredi 4 septembre 2026, aux Prés du Hem. Cette partie compte pour 1/3 des résultats.

Les critères de vote incluent notamment l'expression orale, la motivation, la présentation et la connaissance de la ville.

En cas d'égalité entre des candidates, le vote des membres du jury prévaut.

### **Article 5 – Disponibilité des candidates**

Les 6 candidates retenues après la première phase des votes (en ligne sur le site internet de la ville du 1 juillet au 23 août 2026) et ayant déposé leur dossier, s'engagent à être disponibles le vendredi 4 septembre 2026 (jour de l'élection).

### **Article 6 – Engagement de l'ambassadrice et de ses demoiselles**

Les candidates élues s'engagent à :

- Représenter la ville d'Armentières de manière respectueuse et positive
- Participer aux événements officiels, cérémonies et manifestations organisés par la municipalité
- Être obligatoirement disponibles aux dates suivantes :
  - Samedi 10 septembre 2026
  - Dimanche 11 septembre 2026
- S'impliquer activement dans la promotion de la ville durant toute la durée de son mandat

### **Article 7 – Durée du mandat**

Le mandat de l'ambassadrice est fixé à une durée de 1 an, à compter de la date de son élection, le vendredi 4 septembre 2026.

### **Article 8 – Obligations et comportement**

L'ambassadrice et ses demoiselles devront adopter en toute circonstance une attitude exemplaire.

Tout comportement portant atteinte à l'image de la ville pourra entraîner une révocation.

**Article 9 - Acceptation du règlement**

La participation à l'élection implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.